JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETTE

DE VARSOVIE

PAR Mr: DE V.

SECONDE EDITION

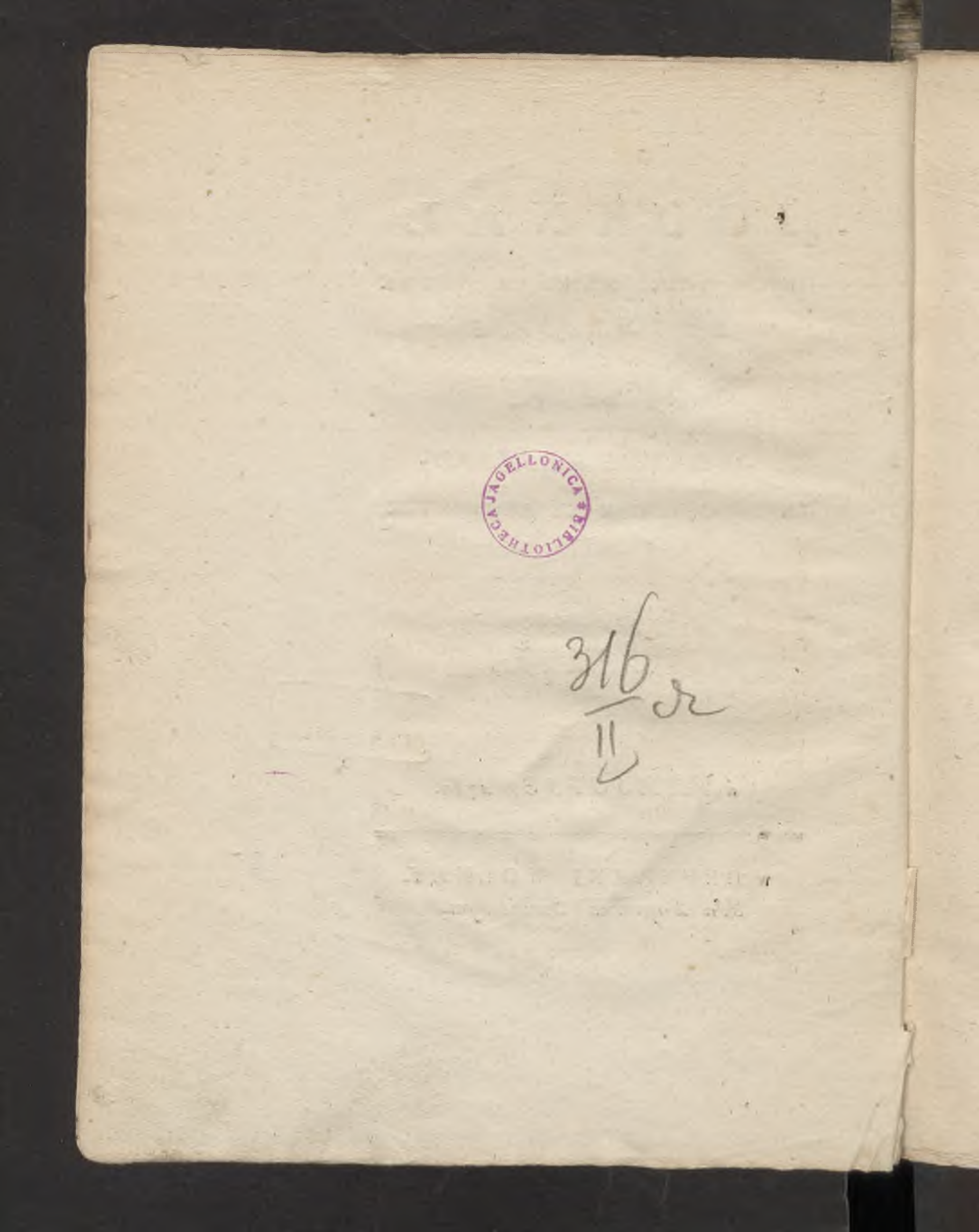
REVUE CORRIGEE ET AUGMENTEE.





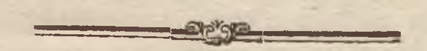
à VARSOVIE 1789.

w DRUKARNI WOLNEY.
Na Papierze Kraiowym.


BIBLIOTHECA JAGELLONICA
316
II

PROSPECTUS
D'UN
JOURNAL
HEBDOMADAIRE de LA DIETTE

PAR Mr: de V.



J'écrirai pour les étrangers. Il nous importe d'être connus, d'être aprécies par eux. Toutes nos provinces ont offert des contributions, demandé des trouppes; donc si le bien ne se fait pas, ce n'eſt point a la nation qu'il faudra s'en prendre. Mais ceux qui la conduiſent paroiſsent aujourdhui animés du même zèle pour le bien public. L'augmentation de l'armée jusqu'au nombre de cent mille hommes, a paſsée d'une voix unanime, & tout de ſuite les aſſemblées provinciales, ont nommé des delégués pour s'occuper de la meilleure maniere d'aſseoir l'impôſt deſtiné à les entretenir.

Depuis lors, la diette a fait une réponse à la déclaration du Roi de Pruſſe, & des repréſentations très fortes à la cour de Peters-

A

bourg, au ſujet des exces commis en Ukraine par les troupes Ruſſes. Ces deux pieces ſont marquées au coin de la ſageſſe, & de la fermeté.

Les démarches ultérieures de notre corps législatif & ſouverain, feront l'objet de ce journal. Chaque feuille devant rendre compte des opérations de la ſemaine fera imprimée le dimanche & diſtribuée le mardi matin. L'auteur tachera d'être impartial, & concis.

La conciſion promiſe dans ce proſpectus étoit ſur tout neceſſaire au commencement de cette Diette ou le public avide de changements l'étoit auſſi de nouvelles ; mais cette ſeconde édition des douze prémiers numéros denotre journal eſt comme on le ſent bien moins faite pour anoncer notre revolution que pour ſervir un jour a ſon hiſtoire: c'eſt pour quoi nous croyons devoir y ajouter cette premiere déclaration du Roi de Pruſſe ou ce Monarque s'adreſſant aux Polonois comme a un peuple libre, les a rendu tout a coup au ſentiment de leur indépendance & à la place qui leurs étoit due parmis les nations.

Les Polonois aimeront ſans doute a retrouver ici cet écrit, prémier mobile de leur nouvelle exiſtence & l'obſervateur ami de l'humanité tirera d'heureux augures, en écoutant un grand Monarque parler de *sa droiture & de la dignité de sa politique*. Il ſera ſans doute

frappé de voir ce mot de dignité joint a celui de Politique expreſſion neuve qui ne pouvoit point convenir a tout ce que l'on a vu jusqu'a-preſent émaner de la fourbe obſcure des cabinets,& ſemble prouver que celui qui l'a dictée ambitieux d'une gloire nouvelle à conçu que la puiſſance ſe montre autant à élever qu'a abbatre comme la main qui ſoutient fait voir plus de force que celle qui écrase.

Mais convenons auſſi qu'un monarque aimant la gloire n'en pouvoit plus chercher que dans la ſageſſe au dedans & dans la moderation au dehors: Tout le reſte eſt épuisé & notre ſiecle fécond en grands événements & en grands reſultats a dans ſon paſſage tari toute autre ſource: En effet un ſouvérain novateur penſera-t-il effacer Pierre le Grand? ou s'il aime l'eclat du Throne, poura-t-il encore faire le Roi comme Louis quatorze? non: car l'opinion n'y eſt plus & il en eſt des nations comme de ceux qui les gouvernent l'Europe entiere a long tems aplaudi aux efforts que l'orgueuil national du plus riche peuple du monde lui faiſoit faire pour obtenir l'empire des mers & jouer le role de puiſſance premiere: Et l'Europe entiere voyant aujourdhui ce même peuple, engourdi ſous le poix d'une dette nationale de plus de 16. Millards de notre monnoye en a conclu que les gens les plus riches peuvent auſſi ſe ruiner lors qu'ils pretendent a l'admiration excluſive des badauts

c'eſt a dire de ceux qui admirent ſans examiner ce qu'ils admirent.

Mais que reſtera il donc aux peuples & aux fouverains qui voudront de la gloire nous l'avons deja dit *la ſageſſe au dedans & la modération au dehors.*

Déclaration de S. M. le Roi de Prusse aux états Confedédérés de la Pologne.

Ce fût à la fin d'Août, que Monſieur le Comte de Stackelberg, Ambaſſadeur de Ruſſie déclara officiellement au Souſigné que ſa Majeſté l'Imperatrice avoit réſolu de faire avec le Roi & la République de Pologne dans la prochaine Diette, une Alliance, dont le but & l'unique objet ſeroit la ſureté & l'intégrité de la Pologne, ainſi que ſa defenſe contre l'ennemi commun.

Le Souſigné en ayant fait le Rapport au Roi ſon Maître, il a declaré à Monſieur le Comte de Stackelberg en conſequence de ſes ordres: que quelque ſenſible que Sa Majeſté fût à cette ouverture confidentielle, elle ne pouvoit pourtant pas diſſimuler, qu'elle ne voyoit aucune néceſſité d'une pareille Alliance, vû ſur tout les traités ſubſiſtans de tous côtés; que ſi on jugeoit cependant une nouvelle Alliance néceſſaire pour la Pologne, Sa Majeſté feroit auſſi propoſer le renouvellement des Traités qui ſubſiſtoient de longue main entre la Pruſſe & la Pologne, comme elle ne prenoit pas

moins de part au bien être de cet Etat voisin, qu'aucune autre Puissance.

Le Soussigné a accompagné cette réponse, de la représentation de plusieurs autres motifs, qui pouvoient faire sentir l'inutilité, & en même tems les suites dangereuses d'une Alliance pareille entre la Russie & la Pologne d'après le double but énoncé.

Le Baron de Keller, Ministre du Roi à Petersbourg, a été chargé de faire immédiatement les mêmes déclarations & représentations à la Cour Imperiale de Russie.

Comme le Roi a cependant appris avec surprise, que le Projet de cette Alliance a déja été precédamment communiqué & agité en Pologne, & qu'il est possible qu'il soit repris à la présente Diette, Sa Majesté croit annoncer ses Sentiments sur un objet aussi intéressant pour Elle & pour la Pologne par la Déclaration suivante.

Si l'Alliance projettée entre la Russie & la Pologne doit avoir pour premier but, la Conservation de l'integrité de la Pologne, le Roi n'en voit aucune utilité ni nécessité, cette intégrité se trouvant déja sufisamment garantie par les derniers Traités.

On ne sauroit supposer, que Leurs Majestés l'Impératrice de Russie, ni Son Allié l'Empereur des Romains, veuillent enfreindre les Leurs.

Il faudroit donc supposer au Roi un pareil dessein, & diriger en consequence contre Lui cette Alliance.

Sa Majesté n'ignore pas, qu'on a pris à tache dépuis quelques temps d'imprimer une opinion sur ses vues rélativement à l'intégrité des Etats de la Republique, aussi peu convenable à Sa Droiture, qu'à la Dignité de sa Politique.

Le Roi peut plûtôt provoquer au témoignage de la Partie saine & éclairée de la Nation Polonoise, s'Il n'a pas pris tous les soins possibles, pendant la durée de son regne, de maintenir une bonne amitié & le meilleur voisinage avec Elle, & s'il est arrivé la moindre chose, qui puisse faire juger ou soupçonner du contraire.

Le Roi ne peut donc pas se dispenser, de réclamer & de protester solemnellement contre le but de la susdite Alliance, si elle doit être dirigée contre Sa Majesté, & Elle ne pourroit la regarder dans ce cas, que comme tendant à interompre la bonne harmonie, & le bon voisinage établi entre la Prusse & la Pologne par les traités les plus solemnels.

Si en second lieu cette Alliance doit être dirigée contre l'ennemi commun, si l'on entend sous cette qualification la porte Ottomanne, le Roi ne peut pas se dispenser par amitié pour la République de Pologne, de Lui représenter, que la Porte Ottomanne ayant toujours réligieusement observé la Paix de Carlovitz, & ayant aussi soigneusement ménagé les Etats de la République, pendant tout le Cours de la présente guerre, les suites les plus dangereuses ne manqueroient pas, de s'en suivre,

tant pour les Etats de la République, que pour ceux de Sa Majeſté Pruſſienne qui y avoiſinent ſi la Pologne venoit a contracter des liaiſons, qui autoriſeroient la Porte, à voir dans la Pologne un ennemi & à l'innonder de ſes trouppes peu accoutumées à la diſcipline militaire.

Tout bon & éclairé Citoyen de la Pologne ſentira aiſement, combien il ſeroit difficile, ſi non impoſſible de défendre ſa Patrie contre un ennemi auſſi proche, auſſi formidable & auſſi heureux.

Il comprendra en même tems, que par une démarche de cette nature, les Moteurs du Projet d'une Alliance contre la porte, ſeroient auſſi ceux, qui ſelon le diſpoſitif de l'Article VI du Traité conclû en 1773. entre la Pruſſe & la République, diſpenſeront le Roi de garantir à la République, l'integrité de ſes Etats, les guerres entre la Pologne & la Porte Ottomanne étant expreſſement exceptées dans le ſuſdit Traité.

L'Alliance projettée ainſi entre la Ruſſie & la Pologne, entraineroit donc la République immanquablement; & ſans aucun but, ni néceſſité dans une Guerre ouverte avec un de ſes meilleurs voiſins, mais en même tems le plus dangereux ennemi.

Elle priveroit la République de l'Aſſiſtance & de la Garantie du Roi, ſans Lui en préſenter une meilleure & plus ſuffiſante.

Le Roi ne ſauroit donc être indifferent au Projet d'une Alliance auſſi extraordinaire, qui menaceroit non ſeulement la République de Pologne, mais

auſſi ſes propres Etâts auſſi voiſins de la Pologne, du plus grand danger, & ne manqueroit pas d'étendre le feu de la Guerre, & de cauſer un embraſement plus général.

Le Roi ne trouve pas à dire, que la République de Pologne augmente ſon Armée, & mette ſes forces militaires dans un Etât plus reſpectable; mais il donne à conſiderer aux bons Citoyens de la Pologne, ſi l'on ne pourroit pas dans les circonſtances préſentes abuſer d'une augmentation quelconqnè de l'Armée Polonoiſe, à entrainer la République contre Son Gré dans une Guerre, qui Lui eſt abſolument étrangere, & par conſequent amener des ſuites déſagréables.

Le Roi ſe flatte, que Sa Majeſté le Roi de Pologne, & les Etâts de la Sereniſſime République aſſemblés dans la préſente Diette, voudront prendre en mure conſideration tout ce que Sa Majeſté vient de Leurs faire repreſenter, dans les vues & par les principes de la plus ſincère amitié, & pour le véritable bien & interêt commun des deux Etâts ſi étroitement liés par des liens indiſſolubles d'Alliance permanente & éternelle.

Sa Majeſté eſpère de même, que Sa Majeſté l'Imperatrice de Ruſſie ne refuſera pas son ſuffrage à des motifs auſſi juſtes & auſſi conformes au véritable bien être de la Nation Polonoiſe, & Elle s'attend par conſéquent avec confiance, qu'on fera abſtraction de par & d'autre du Projet d'une Alliance auſſi peu néceſſaire, mais toujours très dangereuſe pour la Pologne.

Si contre toute attente on vouloit procèder outre à la Conclufion de l'Alliance fouvent mentionnée, le Roi offre également à la Sereniffime République fon Alliance, & le renouvellement des Traités qui fubfiftent entre la Pruffe & la Pologne.

Sa Majefté croit pouvoir Lui garantir fon intégrité auffi bien que toute autre Puiffance, & Elle fera tout ce qui dépendra d'Elle, pour préferver l'Illuftre Nation Polonoife de toute oppreffion étrangère, & particulierement d'une attaque hoftile de la Porte Ottomanne, fi elle veut suivre fon Confeil.

Si contre toute Attente on ne vouloit pas faire attention à toutes ces confiderations & offres amicales, le Roi ne voyant plus dans le projet de l'Alliance fufdite, qu'un projet formé contre Sa Majefté, & celui d'entrainer la République dans une Guerre ouverte avec les Turcs, & d'expofer par une fuite inévitable à leurs incurfions & hoftilités, non feulement les Etâts de la République, mais auffi ceux de Sa Majefté Pruffienne, Elle ne pouroit pas fe difpenfer, de prendre les Mefures, que la Prudence & fa propre confervation Lui dicteroient, pour prévenir des deffeins auffi dangéreux pour l'un & pour l'autre Etât.

Dans ce Cas non efpéré Sa Majefté invite les véritables Patriotes & les bons Citovens de la Pologne, de fe joindre à Elle, pour détourner par des Mefures fages & communes, les grandes calamités dont Leur Patrie eft menacée.

Ils peuvent s'attendre ſermement, que Sa Majeſté Leur occordera tout l'appuy neceſſaire & l'aſſiſtence la plus éfficace, pour maintenir l'indépendance, la liberté, & la ſureté de la Pologne.

Faite à Varsovie le 12. Octobre 1788.

Signé LOUIS de BUHHOLTZ.

Envoyé Extraordinaire de Sa Majeſté Pruſſienne.



JOUR-